© Drogues Info Service - 18 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

status légal du Bufo alvarius ?

Par Profil supprimé Postée le 23/09/2017 01:55

> Bonjour, quel est le status légal du Bufo alvarius,
> l'achat, la vente du Bufo alvarius par des particuliers, des professionnels en France est autorisé ?
> Merci. A bientôt.

Mise en ligne le 25/09/2017

Bonjour,

La régulation de la vente des animaux sort de notre champ de compétence.

Nous ne pouvons pas répondre à votre question.

Nous vous conseillons de vous adresser à une animalerie spécialisée dans les batraciens et reptiles. Elle saura peut-être vous répondre ou vous orienter vers les textes susceptibles de vous renseigner.

Néanmoins, en ce qui concerne le venin qu'il sécrète, sa consommation est interdite car le DMT est une subtance inscrite sur la liste des stupéfiants.

Cordialement.